

Les règles de vie

Certains comportements sont difficiles à attribuer à la catégorie "interdits" ou "obligations" et pourtant ils peuvent changer la vie.

Dans une classe coopérative des règles de vie s'élaborent progressivement. Elles sont rédigées sous la forme d'interdits ou d'obligations.

Ce règlement est affiché en classe et/ou recopié dans un cahier. Chaque enfant peut aussi être en possession d'une copie.

On s'y réfère en cas de conflits à régler.

Une année nous avons écrit en rouge les interdits et en bleu les obligations, selon le code chromatique du Code de la Route.

Une autre année les enfants ont eu envie d'imaginer des dessins symbolisant ces règles.

Une autre année encore, ce récit de Cynthia, lors d'un Conseil de coopérative:

"Les petits tombent parfois quand ils courent trop vite, ou quand ils regardent en arrière en courant. J'en ai consolé un qui pleurait. Il était content. Il saignait aux deux genoux, un peu seulement. J'ai cherché une fille de la grande classe. Le maître l'a vu et il lui a dit d'aller chercher la trousse de pharmacie. Il l'a soigné. Après j'ai joué avec le petit. C'était Raphaël."

Ce récit m'a donné l'idée de proposer aux enfants de rédiger et d'afficher également les "gestes de solidarité" -qui ne sont pas des obligations (on peut le regretter!...)- qui facilitent la vie quotidienne.

Cynthia a "amorcé la pompe" avec le dessin que voici.

Anne-Marie Mislin



Donnez-nous vos témoignages sur cet aspect de la classe coopérative.

apprendre à vivre ensemble